



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 52114

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale afin de connaître son avis sur la proposition formulée dans le rapport sur la réforme du lycée consistant à évaluer les établissements en tenant compte notamment de la qualité de vie au lycée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le 15 janvier 2009, le Président de la République a confié à Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de mener une concertation sur la réforme du lycée. Il s'agissait, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Richard Descoings a remis son rapport au Président de la République le 2 juin dernier ; ce document contient des pistes de travail qui doivent servir de base à une concertation prévue à l'automne 2009 avant une prise de décisions sur les mesures applicables dès la rentrée 2010. Parmi les pistes évoquées, figurent notamment : une plus grande place donnée à la reconnaissance de la responsabilité et de l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et l'organisation de leurs études ; le développement de l'autonomie des établissements, avec en contrepartie une évaluation qui tienne compte de la qualité de vie lycéenne. Ces questions font l'objet d'un examen approfondi.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52114

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5753

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9966